

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire

Séance du Vendredi 30 Juin 2017.

L'An deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin, à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 19

P. RIO – D. ATIG – F. OGBI - Y. LEBRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - A. ZERKAL- S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMIETTE - M. SOILIH - Y. BOUKANTAR – C. MABANZA – T. DIAWARA – S. GIBERT – K. OUKBI.

Absents excusés représentés : 10

C. TAWAB KEBAY représentée par F. OGBI – A. QAROUACH représenté par Y. BOUKANTAR – M. AUBRY représentée par C. MABANZA – M. RAMI représentée par Y. LEBRIAND – Y. ITOUA représentée par F. NDOMBELE – I. GRENOUILLAT représentée par P. RIO – G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS – L. HERGAUX représentée par D. ATIG – S. GAUBIER représenté par S. GIBERT – A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absents excusés : 5

G. BINOIS – C. RENKLICAY – P. TROADEC – D. DIARRA – C. M'PIANA.

Absents : 1

S. BENDIAB.

Délibération N° DEL – 2017 – 0068 : « Demande de renouvellement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C. L. A. S.) pour l'année scolaire 2017-2018 et de subventions aux partenaires financiers ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 18 janvier 2005 instaurant le dispositif de réussite éducative,

Vu la circulaire interministérielle du 8 juin 2011 relative à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la scolarité,

Vu la Charte nationale de l'accompagnement à la Scolarité.

Page 1 sur 2

Vu l'appel à projet du comité départemental de pilotage du dispositif CLAS pour l'année scolaire 2017-2018,

Considérant qu'à l'issue de la réunion de concertation du 21 mars 2017, il y a lieu de poursuivre l'action CLAS de la commune, en complément des autres dispositifs d'accompagnement présents sur le territoire (Accompagnement éducatif de l'Education Nationale, CLAS associatif, Clubs Coup de Pouce, dispositif de réussite éducative),

Délibère, et,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter le renouvellement de l'agrément du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité pour l'année scolaire 2017-2018 et à signer les conventions ainsi que tous actes et documents en relation avec la présente délibération,

Sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires financiers,

Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre concerné du budget communal.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote : à l'unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

- 7 JUIL. 2017

Transmis au contrôle de légalité le :

- 7 JUIL. 2017